

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 avril 2010
(convocation du 6 avril 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Avril Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à cpter de 10 h 00
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel jusqu'à 10 h 20
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean
M. AMBRY Alain à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 09 h 55
M. ANZIANI Alain à M. CHARRIER Alain
M. BAUDRY Claude à Mme EWANS Marie-Christine

Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 11 h 00
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard jusqu'à 09 h 55
M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à cpter de 10 h 00
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. REIFFERS Josy à Mme COLLET Brigitte
M. ROUYEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Arc Sud Développement - Programme d'actions 2010 - Convention -
Décision - Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des relations partenariales qu'elle entretient avec les associations de développement économique à caractère intercommunal oeuvrant sur son territoire, la Communauté Urbaine apporte son soutien financier à l'association Arc Sud Développement qui regroupe les communes de Gradignan, Talence, et Villenave d'Ornon.

Ses actions concernent principalement l'accompagnement des projets économiques et l'implantation d'entreprises sur le territoire concerné, la gestion de la pépinière d'entreprises sur Villenave-d'Ornon, et la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises. Cette structure est financée par la Communauté Urbaine à hauteur de 50 000 € depuis l'année 2004.

1- Le programme d'actions 2010

Il repose sur les quatre axes suivants :

- le développement de l'esprit entrepreneurial et l'aide à la création d'entreprises,
- le maintien et le développement des entreprises du territoire,
- l'accueil d'entreprises nouvelles,
- la promotion de la plateforme multimodale d'Hourcade et autres sites communautaires implantés sur le territoire de Gradignan – Talence – Villenave-d'Ornon.

A – Favoriser l'esprit entrepreneurial et la création d'entreprises

Il s'agira de développer, voire améliorer la politique d'accueil et de conseils des porteurs de projets. Ainsi, l'accompagnement personnalisé consistera à donner du conseil à la réalisation d'un plan d'affaires, à la recherche de partenaires et de financements, à constituer un dossier de demande de subvention ou prêt d'honneur, à rechercher des locaux ou, le cas échéant, un hébergement en pépinière d'entreprises, à analyser des besoins de formation des porteurs de projets avec proposition d'un plan de formation personnalisé ainsi qu'une aide à l'intégration de la nouvelle entreprise dans le tissu économique local.

B - Le soutien aux entreprises déjà implantées sur le territoire par :

- Une veille économique sur l'ensemble du territoire de Gradignan, Talence et Villenave-d'Ornon qui repose sur la création d'une base de données locales qui positionne l'association comme un relais d'informations et de conseils, et un chercheur de solutions aux besoins exprimés par les entreprises.

- pour les entreprises déjà implantées, une démarche proactive afin de définir leurs besoins matériels, immatériels, immobiliers et humains. La recherche de solutions adaptées aux besoins détectés dans les entreprises est ainsi engagée.

- le développement de services de proximité dans les zones d'activités et des actions d'animation en liaison avec les clubs d'entreprises.

C – L'accueil d'entreprises nouvelles en fonction de leur lieu de provenance :

L'agence de développement économique promeut le territoire à deux niveaux :

- pour les délocalisations ou expansions intra - communautaires, Arc Sud Développement gère les relations avec les entreprises déjà implantées, les investisseurs immobiliers et les services de la Communauté Urbaine à la recherche de surfaces complémentaires en essayant de répondre aux contraintes techniques, matérielles et environnementales dans le cadre des délocalisations ou expansions intra-communautaires.

- pour les implantations nouvelles dans l'agglomération bordelaise, elle répond aux besoins des investisseurs extérieurs en partenariat avec le BRA qui sert de relais de terrain.

L'association Arc Sud entend se positionner comme un relais de la CUB et du BRA à tous les stades du projet soit dans la définition des besoins matériels et l'analyse des contraintes, la recherche de terrains ou locaux, l'aide à la décision et à la mise à disposition d'informations, la mise en relation avec les instances locales, l'aide à la préparation du dépôt de permis de construire, la définition des besoins humains, l'intégration de la nouvelle entreprise dans le tissu économique local.

D – Promotion des zones d'activités et de la plate-forme multimodale d'Hourcade :

- Le site d'intérêt métropolitain de Hourcade situé à proximité de la plate-forme constitue une réserve foncière de 50 hectares destinée à recevoir des activités de logistique.

- Promotion des zones d'activités de Gradignan, Talence et Villenave-d'Ornon.

2 - Le budget prévisionnel 2010 de l'association Arc Sud Développement

s'élève à 183 000 € H.T répartis comme suit :

DEPENSES	€ H.T	RECETTES	€ H.T
Soutien à la création d'entreprises	49 000	Participations villes	133 000
Soutien au développement d'entreprises	50 000	CUB	50 000
Accueil d'entreprises nouvelles	35 000		
Promotion plateforme	7 000		
Communication/animation	39 000		
Outils évaluation et démarche qualité	3 000		
TOTAL	183 000	TOTAL	183 000

Compte tenu du programme d'actions et du budget prévisionnel présentés, la subvention de fonctionnement de 50 000 € habituellement allouée à cette association pourrait être reconduite en 2010.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport de présentation,

- Considérant la demande de subvention à hauteur de 50 000 € de l'association Arc Sud Développement pour un budget subventionnable H.T de 183 000 € ,

DECIDE :

- Article 1 : il est attribué une subvention de 50 000 € sollicitée à l'association Arc Sud Développement pour son programme d'actions pour l'année 2010 à hauteur de 50 000 €,

- Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention afférente aux conditions de règlement de cette subvention,

- Article 3 : la dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée au chapitre 65, article 6575, fonction 900, CRB D100 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 avril 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 AVRIL 2010**

PUBLIÉ LE : 28 AVRIL 2010